



18 au 26 novembre 2023

Ne te laisse pas emballer !



1. Ces propositions sont-elles vraies ou fausses ?

>> Tous les déchets d'emballage recyclables sont recyclés.

Vrai Faux

>> Le plastique peut être recyclé indéfiniment.

Vrai Faux

>> Le secteur des emballages est le secteur industriel qui produit le plus de déchets plastiques.

Vrai Faux

2. Dans l'Union européenne, quels sont les pourcentages de plastiques et de papier utilisés pour les emballages ?

40 % de plastiques et 50% du papier

60 % de plastiques et 70% du papier

20 % de plastiques et 20% du papier

3. La production, l'utilisation, la gestion des emballages émettent du CO₂ lors de leur cycle de vie. Reliez chaque type d'emballage à la quantité d'équivalent CO₂ émise lors du cycle de vie d'une tonne de cet emballage.

1 tonne de plastiques

565 kg d'équivalent CO₂

1 tonne de papier/carton

1,8 tonne d'équivalent CO₂

1 tonne de verre

809 kg d'équivalent CO₂

4. Le sigle RISE veut dire :

Rejet Interne des Substances Exploitées

Réseau Intersyndical de Sensibilisation à l'Environnement

Réseau des Incidences Sur l'Environnement

Réseau des Indécis du Système Electoral

5. Qu'est-ce que le « presque » zéro déchet ?

Une stratégie visant à réduire uniquement nos déchets plastiques

Une stratégie visant à réduire nos déchets quels qu'ils soient

Une stratégie visant à ne plus du tout produire de biodéchets

6. Quels sont les petits gestes que nous pouvons faire pour réduire les déchets de plastique ?

Utiliser une gourde

Utiliser des sacs en tissu

Acheter en vrac

Utiliser des assiettes en plastique à usage unique à chaque repas



18 au 26 novembre 2023



Ne te laisse pas emballer !

- Utiliser un rasoir en inox
- Utiliser une culotte menstruelle/cup/serviette hygiénique lavable
- Utiliser des cosmétiques solides (dentifrice, déodorant, shampoing, savon...) non emballés dans du plastique
- Acheter des produits suremballés
- Les brûler

7. Combien d'espèces animales en mer sont directement menacées par le plastique ?

- 490
- 590
- 660

8. Depuis la transposition en Belgique de la directive européenne dite SUP (directive sur les plastiques à usage unique), toute une série d'objets jetables en plastique sont interdits. Parmi la liste suivante, quels sont les objets jetables interdits ?

- cotons-tiges en plastique
- couverts en plastique
- bouteilles en plastique
- pailles en plastique
- touillettes en plastique
- gobelets en plastique
- serviettes hygiéniques
- assiettes en plastique
- tiges de ballons en plastique
- récipients alimentaires en plastique

9. Par quoi peut-on remplacer le plastique ? Plusieurs réponses correctes.

- Le verre
- Le tissu
- Le vinaigre blanc
- Le bois
- L'inox
- La porcelaine

10. Selon vous, combien de personnes auront participé au quiz dans l'entreprise ?